



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRAND SUD CARAIBE
(population :74 700 habitants)**

**Compte administratif de 2023
et budget primitif de 2024**

Budget principal et budgets annexes

**(Établissement public de coopération
intercommunale en plan de redressement)**

**Article L. 1612-14 alinéa 2 du code général
des collectivités territoriales**

AVIS N° 2024-0055

SAISINE N° 24-001377-971 – L. 1612-14, alinéa 2

SÉANCE DU 24 OCTOBRE 2024

LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES DE GUADELOUPE,

- VU,** le code général des collectivités territoriales ;
- VU,** le code des juridictions financières, notamment son article L. 232-1 ;
- VU,** l'arrêté n° 2024-08 du 14 octobre 2024 portant organisation et détermination de la compétence des formations de délibéré des chambres régionales des comptes de Guadeloupe, de Guyane et de Martinique et des chambres territoriales des comptes de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- VU,** l'arrêté n° 2024-274 du 26 avril 2024 relatif à la participation de magistrats de la Cour des comptes et des chambres régionales des comptes aux contrôles effectués par les chambres régionales et territoriales des comptes Antilles et Guyane ;
- VU,** l'arrêté n° SG/BCI du préfet de Guadeloupe du 27 décembre 2023 portant délégation de signature à M. Maurice TUBUL, secrétaire général de la préfecture, publié au recueil des actes administratifs n° 971-2023-12-27-00003 du 27 décembre 2023 ;
- VU,** les avis précédents de la chambre régionale des comptes, notamment l'avis n° 2019-0112 du 3 octobre 2019 relatif au compte administratif de 2018 et définissant un plan pluriannuel de résorption du déficit budgétaire de la communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbe et l'avis

n° 2023-0062 du 23 novembre 2023 relatif au compte administratif 2022 et au budget primitif 2023 ;

VU, l'arrêté du préfet de Guadeloupe n°971-2023-12-13-00004 du 13 décembre 2023 portant règlement des budgets primitifs de 2023 de la communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbe ;

VU, la lettre du 17 juin 2024, enregistrée au greffe de la chambre le même jour, par laquelle le préfet de Guadeloupe a transmis à la chambre régionale des comptes les budgets primitifs 2024 de la communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbe en application des dispositions de l'article L. 1612-14 alinéa 2 du code général des collectivités territoriales ;

VU, la lettre du 26 juin 2024 par laquelle le président de la chambre a informé le président de la communauté d'agglomération à présenter ses observations ;

VU, les réponses apportées par l'ordonnateur et le comptable ;

VU, les conclusions du procureur financier ;

VU, l'ensemble des pièces du dossier ;

Après avoir entendu M. Hervé SECK, premier conseiller, en son rapport.

I. SUR LA TRANSMISSION DU BUDGET PRIMITIF

L'article L. 1612-14, alinéas 2, 3 et 4, du code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que *« lorsque le budget d'une collectivité territoriale a fait l'objet des mesures de redressement prévues à l'alinéa précédent, le représentant de l'État dans le département transmet à la chambre régionale des comptes le budget primitif afférent à l'exercice suivant. Si, lors de l'examen de ce budget primitif, la chambre régionale des comptes constate que la collectivité territoriale n'a pas pris de mesures suffisantes pour résorber ce déficit, elle propose les mesures nécessaires au représentant de l'État dans le département dans un délai d'un mois à partir de la transmission prévue à l'alinéa précédent. Le représentant de l'État règle le budget et le rend exécutoire [...]. S'il s'écarte des propositions formulées par la chambre régionale des comptes, il assortit sa décision d'une motivation explicite. En cas de mise en œuvre des dispositions des alinéas précédents, la procédure prévue à l'article L. 1612-5 n'est pas applicable »*.

Selon l'article R. 1612-29 du même code, *« lorsque les budgets primitifs des exercices au cours desquels le déficit doit être résorbé ne font pas ressortir les mesures suffisantes à cette résorption, la chambre régionale des comptes, à laquelle ces budgets ont été transmis par le représentant de l'État, propose à ce dernier les mesures nécessaires, dans les conditions prévues à l'article R. 1612-21. Lorsque les budgets font ressortir des mesures suffisantes, la chambre le constate »*.

Ces dispositions sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), aux termes de l'article L. 1612-20 du CGCT.

Le budget primitif de 2023, qui comprend un budget principal, un budget annexe « *Transport* », un budget annexe « *Irrigation* », un budget de liquidation « *Eau* » et un budget de liquidation « *Assainissement* », a été arrêté en déséquilibre par le préfet de Guadeloupe sur proposition de la chambre dans le cadre d'un plan pluriannuel de résorption du déficit budgétaire de l'établissement.

Par lettre du 17 juin 2024, enregistrée au greffe de la chambre le même jour, le préfet de la Guadeloupe a saisi la chambre d'une demande d'avis sur le budget primitif 2024 de la communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbe (CAGSC).

Il résulte de ce qui précède que la transmission du préfet de la Guadeloupe est conforme aux dispositions de l'article L. 1612-14, alinéa 2 du CGCT. Par suite, il appartient à la chambre de s'assurer, au regard des dispositions précitées, du caractère suffisant des mesures de résorption du déficit et de proposer, si tel n'est pas le cas, des mesures complémentaires.

II. SUR LA CONCORDANCE DES RÉSULTATS COMPTABLES

Les résultats comptables du compte de gestion de 2023 du budget principal ne sont pas en concordance avec ceux du compte administratif de 2023.

À la suite de l'arrêté préfectoral n° 2018-SG/DCL/SLAC/SID du 8 octobre 2018 portant dissolution et liquidation du syndicat mixte de la rivière Saint-Louis (SMRSL) et de l'arrêté préfectoral n° 2019-SG/DCL/SLAC/BFL du 27 novembre 2019 portant liquidation du syndicat mixte de la région de Basse-Terre (SMRBT), le comptable public de la CAGSC a opéré la reprise des résultats et du bilan de ces deux entités dans les écritures du budget principal de la CAGSC au compte de gestion de 2021.

Dans ses avis n° 2022-0091 et n° 2023-0062, la chambre avait constaté la concordance des résultats hors reprise des deux syndicats, en l'absence de délibération de reprise de résultat par la CAGSC et conformément à la délibération 2023-05-02 portant approbation du compte de gestion 2022 avec le compte administratif 2022 de la CAGSC.

L'intégration des résultats des deux syndicats dans le budget primitif 2024 a été votée par le conseil communautaire de la CAGSC le 28 mai 2024. Les délibérations n° 2024-03-06 pour le SMRBT et n° 2024-03-07 pour le SMRSL formalisent cette intégration, soit trois ans après celle retracée au compte de gestion de 2021. Ces reprises de résultats ne figurent ni dans le compte administratif de 2023 ni dans le budget primitif 2024.

Les montants indiqués dans la délibération de reprise des résultats du SMRBT sont conformes avec l'arrêté préfectoral n° 2019-SG/DCL/SLAC/BFL de liquidation et avec le rapport de liquidation en date du 19 février 2019 mais divergent de ceux repris au compte de gestion par le comptable public. Un excédent de 666 009,42 euros est constaté au compte de gestion sur la reprise du résultat de la section d'investissement.

La chambre constate que les montants indiqués dans la délibération de reprise des résultats du SMRSL sont conformes avec l'arrêté préfectoral n°2018-SG/DCL/SLAC/SID du 8 octobre 2018, le rapport de liquidation et ceux repris au compte de gestion.

Les résultats comptables du compte de gestion de 2023 des budgets annexes « *Transport* », « *Irrigation* », et des budgets de liquidation « *Eau* » et « *Assainissement* » sont en concordance avec ceux du compte administratif de 2023.

III. SUR LES CORRECTIONS EN SINCÉRITÉ DU BUDGET PRIMITIF 2024

Lors de sa séance du 28 mai 2024, la CAGSC a adopté le budget primitif de 2024 en application des dispositions combinées des articles L. 1612-9 et L. 1612-12 du CGCT. Les comptes administratifs ont été votés lors de cette même séance.

Le budget principal ainsi que le budget annexe « *Irrigation* » ont été adoptés en équilibre.

Le budget annexe « *Transport* » a été adopté en déséquilibre en raison d'un déficit de 0,60 euro constaté à la section d'exploitation. Si ce déficit est non significatif, le budget annexe est juridiquement en déséquilibre.

Le budget annexe « *Eau* » a été clôturé le 31 août 2021 par délibération du conseil communautaire de la CAGSC en date du 26 août 2021 et mis en liquidation.

En dépit de son incompétence depuis la liquidation et en l'absence de dissolution du budget depuis 2021, la CAGSC a voté un budget de liquidation « *Eau* » avec un déficit de la section d'exploitation de 59 712 575,28 euros et un déficit de la section d'investissement de 299 109,94 euros.

Compte tenu de l'exécution budgétaire presque totale du budget 2024 à la date du présent avis, la chambre a décidé de ne pas inscrire les déficits du budget de liquidation « *Eau* » au budget principal 2024. En revanche, les résultats devront être intégrés au budget principal 2025.

Le budget annexe « *Assainissement* » a été clôturé le 31 août 2021 par délibération du conseil communautaire de la CAGSC en date du 26 août 2021 et mis en liquidation.

En dépit de son incompétence depuis la liquidation et en l'absence de dissolution du budget depuis 2021, la CAGSC a adopté un budget de liquidation « *Assainissement* » avec un déficit de la section d'exploitation de 9 491 801,21 euros et un excédent de la section d'investissement de 37 509,59 euros.

Compte tenu de l'exécution budgétaire presque totale du budget 2024 à la date du présent avis, la chambre a décidé de ne pas inscrire les déficits du budget de liquidation « *Assainissement* » au budget principal 2024. Les résultats devront être intégrés au budget principal 2025.

Il appartient à la chambre de vérifier, au vu notamment des justificatifs communiqués par le représentant de l'État et l'ordonnateur, et dans les délais contraints de la procédure, la sincérité des inscriptions votées par le conseil communautaire.

III. A. Sur la sincérité des restes à réaliser du compte administratif

La chambre vérifie les inscriptions en dépenses et recettes, ainsi que les reports et les restes à réaliser au titre de l'exercice précédent. Le cas échéant, elle intègre les modifications dans le budget primitif de 2024. En effet, le législateur n'a pas conféré aux chambres régionales des comptes le pouvoir de modifier les écritures des comptes administratifs votés.

Les restes à réaliser (RAR) correspondent, selon la définition de l'article R. 2311-11 du CGCT :

- en dépenses d'investissement, à l'ensemble des dépenses engagées et non mandatées au 31 décembre de l'exercice, et, en dépenses de fonctionnement, à l'ensemble des dépenses engagées non mandatées pour lesquelles le service n'a pas été réalisé au 31 décembre de l'exercice ;
- en recettes, à celles juridiquement certaines qui n'ont pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes avant le 31 décembre de l'exercice.

III. A. 1. Le budget principal

La section de fonctionnement comporte des RAR en dépenses et en recettes d'un montant respectif de 2 187 408,07 euros et de 542 692,10 euros.

La section d'investissement comporte des RAR en dépenses et en recettes d'un montant respectif de 1 511 893,86 euros et de 717 249,43 euros.

a. En recettes de fonctionnement

Le chapitre 74 « *Dotations et participations* » est diminué de 4 080 euros afin de correspondre au montant octroyé au titre du contrat de convergence.

Le chapitre 77 « *Produits spécifiques* » est augmenté de 126 719 euros compte tenu de l'état de développement des soldes transmis par le comptable arrêté au 31 décembre 2023.

En tenant compte de l'ensemble de ces corrections (+122 639 euros), le montant des RAR en recettes de fonctionnement s'établit à 665 331,10 euros au lieu de 542 692,10 euros.

En conséquence, les recettes de fonctionnement corrigées s'élèvent à 52 936 667,57 euros au lieu de 52 814 028,57 euros.

b. En dépenses de fonctionnement

Le chapitre 65 « *Autres charges de gestion courante* » est diminué de 4 500 euros afin d'ajuster le montant inscrit en RAR selon la délibération adoptant l'exécution de la programmation 2023 du contrat de ville intercommunal.

En tenant compte de cette correction, le montant des RAR en dépenses de fonctionnement s'établit à 2 182 908,07 euros au lieu de 2 187 408,07 euros.

En conséquence, les dépenses de fonctionnement corrigées s'élèvent à 50 002 472,20 euros au lieu de 50 006 972,20 euros, en incluant le solde d'exécution négatif de 3 690 558,97 euros.

c. En recettes d'investissement

Le chapitre 13 « *Subventions d'investissement* » est diminué de la somme de 74 946,76 euros compte tenu des rectifications apportées par la communauté d'agglomération.

En tenant compte de cette correction, le montant des RAR en recettes d'investissement s'établit à 642 302,67 euros au lieu de 717 249,43 euros.

En conséquence, les recettes d'investissement corrigées s'élèvent à 2 555 465,85 euros au lieu de 2 630 412,61 euros, en incluant le solde d'exécution positif de 73 287,08 euros.

d. En dépenses d'investissement

Il n'y a pas de correction en sincérité à apporter aux RAR en dépenses d'investissement, qui s'établissent à 1 511 893,86 euros.

L'ensemble des dépenses d'investissement s'élève à 2 538 745,77 euros.

e. Total des corrections

Le total des corrections sur les reports et RAR s'élève à 52 192,24 euros, se répartissant comme il suit :

Tableau n°1 : montant des corrections en sincérité à reporter (en euros)

Section de fonctionnement						
	Réalisé y compris rattachements (A)	Restes à réaliser (B)	Total (C= A+B)	Corrections CRC (D)	Total (E=C+D)	Corrections en sincérité à reporter au BP
Dépenses	44 129 005,16	2 187 408,07	46 316 413,23	-4 500,00	46 311 913,23	-4 500,00
Recettes	52 271 336,47	542 692,10	52 814 028,57	122 639,00	52 936 667,57	122 639,00
Résultat de l'exercice	8 142 331,31	-1 644 715,97	6 497 615,34	127 139,00	6 624 754,34	127 139,00
Résultat n-1	-3 690 558,97		-3 690 558,97	0,00	-3 690 558,97	
Résultat cumulé	4 451 772,34	-1 644 715,97	2 807 056,37	127 139,00	2 934 195,37	127 139,00
Section d'investissement						
	Réalisé (A)	Restes à réaliser (B)	Total (C= A+B)	Corrections CRC (D)	Total (E=C+D)	Corrections en sincérité à reporter au BP
Dépenses	1 026 851,91	1 511 893,86	2 538 745,77	0,00	2 538 745,77	0,00
Recettes	1 839 876,10	717 249,43	2 557 125,53	-74 946,76	2 482 178,77	-74 946,76
Résultat de l'exercice	813 024,19	-794 644,43	18 379,76	-74 946,76	-56 567,00	-74 946,76
Résultat n-1	73 287,08		73 287,08	0,00	73 287,08	
Résultat cumulé	886 311,27	-794 644,43	91 666,84	-74 946,76	16 720,08	-74 946,76
Résultat global de clôture	5 338 083,61	-2 439 360,40	2 898 723,21	52 192,24	2 950 915,45	52 192,24

Source : chambre régionale des comptes

Après vérification de la sincérité des RAR, le résultat global de clôture du compte administratif de 2023 du budget principal de la CAGSC est un excédent de 2 950 915,45 euros au lieu de 2 898 723,21 euros.

III. A. 2. Le budget annexe « Transport »

La section d'exploitation comporte des RAR en dépenses et en recettes d'un montant respectif de 133 670,60 euros et de 1 073 159,37 euros.

La section d'investissement comporte des RAR en dépenses de 25 130,15 euros.

a. En recettes d'exploitation

La somme de 267 767,84 euros est inscrite au chapitre 70 « *Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises* » compte tenu des produits encaissés avant émission de titres.

En tenant compte de cette correction, le montant des RAR en recettes d'exploitation s'établit à 1 340 927,21 euros au lieu de 1 073 159,37 euros.

En conséquence, les recettes d'exploitation corrigées s'élèvent à 8 196 155,77 euros au lieu de 7 928 387,93 euros.

b. En dépenses d'exploitation

La somme de 6 025,50 euros est inscrite au chapitre 011 « *Charges à caractère général* » compte tenu de factures non engagées et non mandatées au 31 décembre 2023.

En tenant compte de cette correction, le montant des RAR en dépenses d'exploitation s'établit à 139 696,10 euros au lieu de 133 670,60 euros.

En conséquence, en tenant compte du solde d'exécution négatif de 704 259 euros, les dépenses d'exploitation corrigées s'élèvent à 8 403 712,66 euros au lieu de 8 397 687,16 euros.

c. En section d'investissement

La section d'investissement ne comporte pas de RAR en recettes. Aucune correction n'étant apportée, les recettes d'investissement s'élèvent à 1 086 039,53 euros, en incluant le solde d'exécution positif de 711 700,63 euros.

Il n'y a pas de correction en sincérité à apporter aux RAR en dépenses d'investissement, qui s'établissent à 25 130,15 euros. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 242 863,25 euros.

d. Total des corrections

Le total des corrections sur les reports et les RAR s'élève donc à 261 742,34 euros, se répartissant comme il suit :

Tableau n°2 : montant des corrections en sincérité à reporter au budget annexe « Transport » (en euros)

Section d'exploitation						
	Réalisé y compris rattachements (A)	Restes à réaliser (B)	Total (C= A+B)	Corrections CRC (D)	Total (E=C+D)	Corrections en sincérité à reporter au BP
Dépenses	7 559 757,56	133 670,60	7 693 428,16	6 025,50	7 699 453,66	6 025,50
Recettes	6 855 228,56	1 073 159,37	7 928 387,93	267 767,84	8 196 155,77	267 767,84
Résultat de l'exercice	-704 529,00	939 488,77	234 959,77	261 742,34	496 702,11	261 742,34
Résultat n-1	6 496 041,61		6 496 041,61	0,00	6 496 041,61	
Résultat cumulé	5 791 512,61	939 488,77	6 731 001,38	261 742,34	6 992 743,72	261 742,34
Section d'investissement						
	Réalisé (A)	Restes à réaliser (B)	Total (C= A+B)	Corrections CRC (D)	Total (E=C+D)	Corrections en sincérité à reporter au BP
Dépenses	217 733,10	25 130,15	242 863,25	0,00	242 863,25	0,00
Recettes	374 338,90	0,00	374 338,90	0,00	374 338,90	0,00
Résultat de l'exercice	156 605,80	-25 130,15	131 475,65	0,00	131 475,65	0,00
Résultat n-1	711 700,63		711 700,63	0,00	711 700,63	
Résultat cumulé	868 306,43	-25 130,15	843 176,28	0,00	843 176,28	0,00
Résultat global de clôture	6 659 819,04	914 358,62	7 574 177,66	261 742,34	7 835 920,00	261 742,34

Source : chambre régionale des comptes

Après vérification de la sincérité des RAR, le résultat global de clôture du compte administratif de 2023 du budget annexe « Transport » de la CAGSC est un excédent de 7 835 920 euros au lieu de 7 574 177,66 euros.

III. A. 3. Le budget annexe « Irrigation »

La section d'exploitation comporte des RAR en dépenses et en recettes d'un montant respectif de 155 722,96 euros et de 170 282,68 euros.

La section d'investissement comporte des RAR en dépenses de 425 445,35 euros.

a. En recettes d'exploitation

Il n'y a pas de correction en sincérité à apporter aux RAR en recettes d'exploitation, qui s'établissent à 170 282,68 euros.

En conséquence, les recettes d'exploitation s'élèvent à 230 700,81 euros, incluant un solde d'exécution positif de 19 467,91 euros.

b. En dépenses d'exploitation

La somme de 5 273,69 euros est inscrite au chapitre 011 « Charges à caractère général » compte tenu de deux factures non engagées et non mandatées au 31 décembre 2023.

En tenant compte de cette correction, le montant des RAR en dépenses d'exploitation s'établit à 160 996,65 euros au lieu de 155 722,96 euros.

En conséquence, les dépenses d'exploitation corrigées s'élèvent à 224 767,91 euros au lieu de 219 494,22 euros.

c. En section d'investissement

La section d'investissement ne comporte pas de RAR en recettes. Aucune correction n'étant apporté, les recettes d'investissement s'élèvent à 147 188,11 euros en incluant un solde d'exécution positif de 145 111,11 euros.

Il n'y a pas de correction en sincérité à apporter aux RAR en dépenses d'investissement, qui s'établissent à 425 445,35 euros. Les dépenses d'investissement, qui ne comportent que des RAR, s'élèvent à 425 445,35 euros.

d. Total des corrections

Le total des corrections sur les RAR s'élève donc à 5 273,69 euros, se répartissant comme il suit :

Tableau n° 3 : montant des corrections en sincérité à reporter au budget annexe « Irrigation » (en euros)

Section d'exploitation						
	Réalisé y compris rattachements (A)	Restes à réaliser (B)	Total (C= A+B)	Corrections CRC (D)	Total (E=C+D)	Corrections en sincérité à reporter au BP
Dépenses	63 771,26	155 722,96	219 494,22	5 273,69	224 767,91	5 273,69
Recettes	40 950,22	170 282,68	211 232,90	0,00	211 232,90	0,00
Résultat de l'exercice	-22 821,04	14 559,72	-8 261,32	-5 273,69	-13 535,01	-5 273,69
Résultat n-1	19 467,91		19 467,91	0,00	19 467,91	
Résultat cumulé	-3 353,13	14 559,72	11 206,59	-5 273,69	5 932,90	-5 273,69
Section d'investissement						
	Réalisé (A)	Restes à réaliser (B)	Total (C= A+B)	Corrections CRC (D)	Total (E=C+D)	Corrections en sincérité à reporter au BP
Dépenses	0,00	425 445,35	425 445,35	0,00	425 445,35	0,00
Recettes	2 077,00	0,00	2 077,00	0,00	2 077,00	0,00
Résultat de l'exercice	2 077,00	-425 445,35	-423 368,35	0,00	-423 368,35	0,00
Résultat n-1	145 111,11		145 111,11	0,00	145 111,11	
Résultat cumulé	147 188,11	-425 445,35	-278 257,24	0,00	-278 257,24	0,00
Résultat global de clôture	143 834,98	-410 885,63	-267 050,65	-5 273,69	-272 324,34	-5 273,69

Source : chambre régionale des comptes

Après vérification de la sincérité des RAR, le résultat global de clôture du compte administratif de 2023 du budget annexe « Irrigation » de la CAGSC est un déficit de 272 324,34 euros au lieu d'un déficit 267 050,65 euros.

III. A. 4. La liquidation du budget annexe « Eau »

En application de la loi n° 2021-513 du 29 avril 2021 rénovant la gouvernance des services publics d'eau potable et d'assainissement en Guadeloupe, la CAGSC n'exerce plus la compétence eau depuis le 1^{er} septembre 2021. Depuis cette date, elle n'exploite plus le service de l'eau et les opérations comptables postérieures à cette date devraient seulement viser à préparer la liquidation du budget annexe « Eau ».

Le budget annexe « Eau » a été clôturé le 31 août 2021 par délibération du conseil communautaire de la CAGSC en date du 26 août 2021 et mis en liquidation.

En l'absence de compétence, la CAGSC a voté un budget annexe « Eau » en cours de liquidation. Le document présenté ne possède donc aucune validité réglementaire. Cependant, la chambre a souhaité étudier ce budget annexe en sincérité pour faciliter sa liquidation par le liquidateur. Les résultats devront être intégrés au budget principal en 2025.

La section d'exploitation comporte des RAR en dépenses d'un montant de 330 236,61 euros.

La section d'investissement comporte des RAR en dépenses de 1 446 023,75 euros.

La chambre n'ayant apporté aucune correction en recettes comme en dépenses pour les deux sections, d'exploitation comme d'investissement, le budget annexe s'établit comme suit :

Tableau n° 4 : montant des corrections en sincérité à reporter au budget en cours de liquidation « Eau » (en euros)

Section d'exploitation						
	Réalisé y compris rattachements (A)	Restes à réaliser (B)	Total (C= A+B)	Corrections CRC (D)	Total (E=C+D)	Corrections en sincérité à reporter au BP
Dépenses	33 272 388,55	330 236,61	33 602 625,16	0,00	33 602 625,16	0,00
Recettes	9 942 203,19	0,00	9 942 203,19	0,00	9 942 203,19	0,00
Résultat de l'exercice	-23 330 185,36	-330 236,61	-23 660 421,97	0,00	-23 660 421,97	0,00
Résultat n-1	-47 068 049,51		-47 068 049,51	0,00	-47 068 049,51	
Résultat cumulé	-70 398 234,87	-330 236,61	-70 728 471,48	0,00	-70 728 471,48	0,00
Section d'investissement						
	Réalisé (A)	Restes à réaliser (B)	Total (C= A+B)	Corrections CRC (D)	Total (E=C+D)	Corrections en sincérité à reporter au BP
Dépenses	245 619,00	1 446 023,75	1 691 642,75	0,00	1 691 642,75	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat de l'exercice	-245 619,00	-1 446 023,75	-1 691 642,75	0,00	-1 691 642,75	0,00
Résultat n-1	90 072,70		90 072,70	0,00	90 072,70	
Résultat cumulé	-155 546,30	-1 446 023,75	-1 601 570,05	0,00	-1 601 570,05	0,00
Résultat global de clôture	-70 553 781,17	-1 776 260,36	-72 330 041,53	0,00	-72 330 041,53	0,00

Source : chambre régionale des comptes

Après vérification de la sincérité des RAR, le résultat global de clôture du compte administratif de 2023 du budget annexe « Eau » en cours de liquidation est un déficit de 72 330 041,53 euros, y compris le résultat reporté d'exploitation déficitaire de 47 068 049,51 euros et le résultat reporté d'investissement excédentaire de 90 072,70 euros.

III. A. 5. La liquidation du budget annexe « Assainissement »

Comme pour le budget « Eau », la CAGSC n'exerce plus la compétence assainissement depuis le 1^{er} septembre 2021. Depuis cette date, elle n'exploite plus le service de l'assainissement et les opérations comptables postérieures devraient seulement viser à préparer la liquidation du budget annexe « Assainissement ».

Le budget annexe « Assainissement » a été clôturé le 31 août 2021 par délibération du conseil communautaire de la CAGSC en date du 26 août 2021 et mis en liquidation.

En l'absence de compétence, la CAGSC a adopté un budget annexe « Assainissement » en cours de liquidation. Le document présenté ne possède donc aucune validité réglementaire. Cependant, des corrections en sincérité sont proposées par la chambre pour mise en œuvre par le liquidateur. Les résultats devront être intégrés au budget principal en 2025.

La section d'exploitation comporte des RAR en dépenses d'un montant de 99 539,52 euros.

La section d'investissement comporte des RAR en dépenses de 3 328 897,10 euros.

a. Les recettes d'exploitation

Aucune correction n'étant apportée, les recettes d'exploitation s'élèvent à 2 346 304,55 euros.

b. Les dépenses d'exploitation

Le chapitre 66 « Charges financières » est augmenté de 924 784,52 euros. Ce montant correspond au remboursement d'une quote-part d'intérêts d'emprunt dû au syndicat intercommunal d'alimentation en eau et d'assainissement de Guadeloupe (SIAEAG) pour la construction de la station d'épuration de Capesterre-Belle-Eau, en application des arrêtés préfectoraux du 6 janvier 2020 dont les mandats ont été rejetés par le comptable public.

En tenant compte de cette correction, le montant des RAR en dépenses d'exploitation s'élèvent à 1 024 324,04 euros au lieu de 99 539,52 euros.

En conséquence, les dépenses d'exploitation corrigées s'élèvent à 6 004 534,91 euros au lieu de 5 079 750,39 euros y compris le résultat reporté négatif de 304 534,44 euros.

c. La section d'investissement

Les recettes d'investissement s'établissent à 37 509,50 euros et n'appellent aucune observation. Elles correspondent au résultat positif reporté.

Le montant de 1 372 543,98 euros voté au chapitre 21 « Immobilisations corporelles », correspondant aux sommes dues à la société d'économie mixte de Saint-Martin (SEMSAMAR) au titre de la construction de la station d'épuration de Capesterre-Belle-Eau est diminué de

434 802,82 euros pour prendre en compte les mandats émis par la communauté d'agglomération.

Le montant de de 450 152,66 euros voté au chapitre 23 « Immobilisations en cours » correspondant aux sommes dues à la SEMSAMAR au titre de la construction de la station d'épuration de Capesterre-Belle-Eau est supprimé pour prendre en compte les mandats émis par la communauté d'agglomération.

En tenant compte de l'ensemble des corrections (-884 955,48 euros), le montant des RAR en dépenses d'investissement s'établit à 2 443 941,62 euros au lieu de 3 328 897,10 euros.

En conséquence, les dépenses d'investissement corrigées, constituées uniquement de RAR, s'élèvent à 2 443 941,62 euros au lieu de 3 328 897,10 euros.

Le total des corrections sur les RAR s'élève donc à 1 546 029,50 euros, se répartissant comme il suit :

Tableau n° 5 : montant des corrections en sincérité à reporter au budget annexe « Assainissement » (en euros)

Section d'exploitation						
	Réalisé y compris rattachements (A)	Restes à réaliser (B)	Total (C= A+B)	Corrections CRC (D)	Total (E=C+D)	Corrections en sincérité à reporter au BP
Dépenses	4 675 676,43	99 539,52	4 775 215,95	924 784,52	5 700 000,47	924 784,52
Recettes	2 346 304,55	0,00	2 346 304,55	0,00	2 346 304,55	0,00
Résultat de l'exercice	-2 329 371,88	-99 539,52	-2 428 911,40	-924 784,52	-3 353 695,92	-924 784,52
Résultat n-1	-304 534,44		-304 534,44	0,00	-304 534,44	
Résultat cumulé	-2 633 906,32	-99 539,52	-2 733 445,84	-924 784,52	-3 658 230,36	-924 784,52
Section d'investissement						
	Réalisé (A)	Restes à réaliser (B)	Total (C= A+B)	Corrections CRC (D)	Total (E=C+D)	Corrections en sincérité à reporter au BP
Dépenses	0,00	3 328 897,10	3 328 897,10	-884 955,48	2 443 941,62	-884 955,48
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat de l'exercice	0,00	-3 328 897,10	-3 328 897,10	884 955,48	-2 443 941,62	884 955,48
Résultat n-1	37 509,50		37 509,50	0,00	37 509,50	
Résultat cumulé	37 509,50	-3 328 897,10	-3 291 387,60	884 955,48	-2 406 432,12	884 955,48
Résultat global de clôture	-2 596 396,82	-3 428 436,62	-6 024 833,44	-39 829,04	-6 064 662,48	-39 829,04

Source : chambre régionale des comptes

Après vérification de la sincérité des RAR, le résultat global de clôture du compte administratif de 2023 du budget annexe « Assainissement », en tenant compte du résultat reporté d'exploitation déficitaire de 304 534,44 euros et du résultat reporté d'investissement excédentaire de 37 509,50 euros, est un déficit de 6 064 662,48 euros lieu de 6 024 833,44 euros.

IV. RÉSULTAT AGRÉGÉ DU COMPTE ADMINISTRATIF

Le résultat global agrégé du compte administratif 2023 corrigé est un déficit de 67 880 192,90 euros, représentant 85 % des recettes de fonctionnement/exploitation.

Le résultat n'est pas conforme au plan de redressement de 2019 qui prévoyait un retour à l'équilibre au 31 décembre 2023.

Tableau n° 6 : résultat agrégé du compte administratif de la CAGSC (en euros)

	Budget principal	Budget annexe "Transport"	Budget annexe "Irrigation"	Budget annexe "Eau"	Budget annexe "Assainissement"
RECETTES					
Fonctionnement/ Exploitation	52 936 667,57	14 692 197,38	230 700,81	9 942 203,19	2 346 304,55
Investissement	2 555 466,85	1 086 039,53	147 188,11	90 072,70	37 509,50
Total	55 492 134,42	15 778 236,91	377 888,92	10 032 275,89	2 383 814,05
DEPENSES					
Fonctionnement/ Exploitation	50 002 472,20	7 699 453,66	224 767,91	80 670 674,67	6 004 534,91
Investissement	2 538 745,77	242 863,25	425 445,35	1 691 642,75	2 443 941,62
Total	52 541 217,97	7 942 316,91	650 213,26	82 362 317,42	8 448 476,53
Résultat global	2 950 916,45	7 835 920,00	-272 324,34	-72 330 041,53	-6 064 662,48

Source : chambre régionale des comptes

IV. A. Sur la sincérité des mesures nouvelles

IV. A. 1. Budget principal

a. Les recettes de fonctionnement

La CAGSC a voté les recettes nouvelles de fonctionnement à 54 594 570,47 euros, y compris le résultat reporté de 4 239 766,90 euros, hors RAR de 542 692,10 euros.

Une somme de 31 498 euros est inscrite au chapitre 013 « Atténuations de charges » compte tenu du remboursement d'arriérés de la sécurité sociale.

Le chapitre 731 « Fiscalité locale » est augmenté de 314 028 euros correspondant au produit des impôts locaux du dernier état 1259.

Il convient d'augmenter le chapitre 74 « Dotations et participations » de 68 480 euros conformément à la convention N°FV-2023 relative à l'accompagnement en ingénierie sur la planification et la mise en œuvre de la compétence « gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations » (GEMAPI).

Le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » est augmenté de 510 201 euros correspondant à :

- l'ajout d'une subvention exceptionnelle de 300 000 euros au titre de l'arrêté ministériel du 8 janvier 2024 ;

- la réévaluation de la part reversée par les agents au titre de l'attribution de tickets restaurant, à hauteur de 210 201 euros.

La prise en compte de l'annulation de mandats prescrits à hauteur de 7 558 euros augmente le chapitre 77 « *Produits spécifiques* ».

Le chapitre 78 « *Reprises suramortissements, dépréciations et provisions* » est réduit de 352 175 euros correspondant à l'annulation de la reprise sur provision relative à un contentieux.

Le résultat reporté est corrigé de la manière suivante :

- la diminution de 10 583 euros pour correspondre au montant de la délibération d'affectation du résultat ;
- l'intégration de l'excédent de 10 583 euros du SMRSL voté par délibération du 28 mai 2024 par la communauté d'agglomération.

En tenant compte de l'ensemble des corrections en sincérité (+ 579 590 euros), les recettes nouvelles de fonctionnement corrigées s'élèvent à 55 174 160 euros au lieu de 54 594 570 euros, incluant le report du résultat antérieur de 4 239 767 euros.

Au total, les recettes de fonctionnement, y compris les RAR et le résultat reporté, s'élèvent à 55 839 491,54 euros au lieu de 55 137 262,57 euros.

b. Les dépenses de fonctionnement

La CAGSC a voté les dépenses nouvelles de fonctionnement à 52 949 854,50 euros, hors RAR de 2 182 908,07 euros.

Le chapitre 011 « *Charges à caractère général* » est diminué de 112 000 euros compte tenu des estimations communiquées par la CAGSC et de l'état de consommation de crédits à la date du présent avis.

Le chapitre 65 « *Autres charges de gestion courante* » est diminué de 312 460 euros correspondant aux corrections suivantes :

- + 16 561 euros de titres à admettre en non-valeur identifiés conjointement par l'ordonnateur et le comptable ;
- -329 021 euros concernant la contribution 2024 de la CAGSC à la mission de gestion des eaux pluviales urbaines (GEPUR) votée à 824 851,55 euros par délibération N° CS2024-04-45/3 relative à l'approbation du budget primitif du service gestion des eaux pluviales urbaines du syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe (SMGEAG) pour l'exercice 2024.

Le chapitre 68 « *Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions* » est diminué de 4 332 516 euros correspondant aux corrections suivantes :

- -1 621 106 euros pour le compte 6817 « *Dotations aux dépréciations des actifs circulants* ». Cette correction prend en compte le montant provisionné au compte 491 « *Provisions pour dépréciation des comptes de clients* » au 31 décembre 2023 et le montant des restes à recouvrer de 522 684 euros au 20 septembre 2024 ;

- --2 711 411 euros pour le compte 6815 « *Dotations aux provisions pour risques* ». Cette correction prend en compte les besoins en provision des contentieux 2024 en cours, au vu des estimations transmises par la CAGSC.

Le chapitre 023 « *Virement à la section d'investissement* » est minoré de 3 118 120 euros.

Le chapitre 042 « *Opérations d'ordre de transfert entre sections* » est augmenté de 19 168 euros correspondant aux écritures d'ordre transmises par la CAGSC.

Le résultat reporté est augmenté de 7 488 230,91 euros. Ce montant correspond à la reprise du résultat de fonctionnement du SMRBT voté par délibération 2024-03-06 de la CAGSC en date du 28 mai 2024.

En tenant compte de l'ensemble des corrections en sincérité (- 367 697 euros), les dépenses nouvelles de fonctionnement corrigées s'élèvent à 52 582 158 euros au lieu de 52 949 855 euros.

Au total, les dépenses nouvelles de fonctionnement, y compris les RAR, s'élèvent à 54 765 065,82 euros au lieu de 55 137 262,57 euros.

c. Les recettes d'investissement

La CAGSC a voté les recettes nouvelles d'investissement à 7 238 702,20 euros, y compris le résultat reporté de 916 492,27 euros, hors RAR de 717 249,43 euros.

Le chapitre 13 « *Subventions d'investissement* » est diminué de 200 000 euros compte tenu des informations communiquées par la communauté d'agglomération.

Le chapitre 10 « *Dotations fonds divers et réserves* » est diminué de 270 629 euros compte tenu des informations communiquées par la communauté d'agglomération concernant le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA).

En miroir du montant inscrit au chapitre 023 « *Virement à la section d'investissement* », il y a lieu de diminuer le chapitre 021 « *Virement de la section de fonctionnement* » de 3 118 120 euros.

En miroir des opérations d'ordre au chapitre 042 « *Opérations d'ordre de transfert entre sections* », le chapitre 040 « *Opérations d'ordre de transferts entre sections* » est corrigé de 19 168 euros.

Le résultat reporté N-1 est corrigé de 7 678 859 euros correspondant à l'intégration de l'excédent de 30 181 euros du SMRSL et de l'excédent de 7 648 678 euros du SMRBT.

En tenant compte de l'ensemble des corrections en sincérité (+ 4 109 278 euros), les recettes nouvelles d'investissement corrigées s'élèvent à 11 347 981 euros au lieu de 7 238 702 euros.

Au total, les recettes nouvelles d'investissement, y compris les RAR et le résultat reporté, s'élèvent à 11 990 283,22 euros au lieu de 7 955 951,63 euros.

d. Les dépenses d'investissement

La CAGSC a voté les dépenses nouvelles d'investissement à 6 444 057,77 euros, hors RAR de 1 511 893,86.

Le chapitre 20 « *Immobilisations incorporelles* » est diminué de la somme de 65 000 euros compte tenu des éléments communiqués par la CAGSC.

Le chapitre 21 « *Immobilisations corporelles* » est diminué de 3 496 813 euros afin de tenir compte des éléments suivants :

- - 3 180 000 euros correspondant à l'opération GEMAPI ;
- - 216 813 euros au titre de l'optimisation du coût de la collecte ;
- - 100 000 euros portant sur la non réalisation d'opérations inscrites à l'article 2188 « *Autres* ».

En tenant compte de l'ensemble des corrections en sincérité (-3 561 813 euros), les dépenses nouvelles d'investissement corrigées s'élèvent à 2 882 245 euros au lieu de 6 444 058 euros.

Au total, les dépenses nouvelles d'investissement, y compris les RAR, s'élèvent à 4 394 139,03 euros au lieu de 7 955 951,63 euros.

e. Total des corrections

Le budget primitif principal corrigé en sincérité (RAR et mesures nouvelles) est excédentaire de 8 670 569,91 euros, montant qui tient compte du résultat global cumulé, après corrections, des deux sections (soit 1 074 426 pour celle de fonctionnement et 7 596 144 euros pour celle d'investissement), au lieu de l'équilibre voté au budget primitif 2024, cf. tableau 11 annexé.

IV. A. 2. La sincérité du budget annexe « *Transport* »

a. Les recettes d'exploitation

La CAGSC a voté les recettes nouvelles d'exploitation à 10 649 055,06 euros, y compris le résultat reporté de 5 501 936,98 euros.

Il n'y a pas lieu de procéder à des corrections.

Au total, les recettes d'exploitation, y compris les RAR et le résultat reporté, s'élèvent à 11 989 982,27 euros au lieu de 11 722 214,43 euros.

b. Les dépenses d'exploitation

La CAGSC a voté les dépenses nouvelles d'exploitation à 11 588 544,43 euros.

Le chapitre 011 « *Charges à caractère général* » est diminué de 2 194 000 euros compte tenu du rythme de consommation des crédits.

Le chapitre 67 « *Charges spécifiques* » est diminué de 1 376 281 euros inscrits à tort au titre du fonds d'investissement routier et des transports (FIRT).

Le chapitre 68 « *Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions* » est augmenté de 50 000 euros, correspondant au risque identifié par l'ordonnateur pour un contentieux en cours en 2024.

Le chapitre 023 « *Virement à la section d'investissement* » est diminué de 1 024 381 euros, étant donné le suréquilibre de la section d'investissement.

En tenant compte de l'ensemble des corrections en sincérité, le montant des dépenses nouvelles d'exploitation doit être diminué de 4 544 662 euros.

Au total, les dépenses d'exploitation corrigées, y compris les RAR, s'élèvent à 7 183 578,25 euros au lieu de 11 722 215,03 euros.

c. Les recettes d'investissement

La CAGSC a voté de nouvelles recettes d'investissement à 2 261 727,15 euros, y compris le résultat reporté de 868 306,43 euros.

Le chapitre 021 « *Virement de la section d'exploitation* » est diminué de 1 024 381 euros. Ce montant n'est pas nécessaire pour assurer l'équilibre de la section d'investissement.

Au total, les recettes d'investissement corrigées s'élèvent à 1 237 345,73 euros au lieu de 2 261 727,15 euros.

d. Les dépenses d'investissement

La CAGSC a voté les dépenses nouvelles d'investissement à 2 236 597 euros.

Le chapitre 21 « *Immobilisations corporelles* » est diminué de 1 800 000 euros compte tenu des opérations en cours.

Au total, les dépenses d'investissement corrigées, y compris les RAR, s'élèvent à 461 727,15 euros au lieu de 2 261 727,15 euros.

e. Total des corrections

Le budget primitif annexe « *Transport* » corrigé en sincérité (RAR et mesures nouvelles) est en suréquilibre de 5 582 022,60 euros. La section d'exploitation est en suréquilibre de 4 806 404,02 euros au lieu d'un déficit de 0,60 euro. La section d'investissement est en suréquilibre de 775 618,58 euros au lieu de l'équilibre voté, cf. tableau 12 annexé.

IV. A. 3. La sincérité du budget annexe « *Irrigation* »

a. Les recettes d'exploitation

La CAGSC a voté les recettes nouvelles d'exploitation à 190 988,83 euros, hors RAR de 170 282,68 euros. Ces recettes n'appellent pas d'observations.

b. Les dépenses d'exploitation

La CAGSC a voté les dépenses nouvelles d'exploitation à 205 548,55 euros, y compris le résultat reporté de 3 353,13 euros, hors RAR de 155 722,96 euros.

Le chapitre 68 « *Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions* » est diminué de 86 500 euros, le solde de provisions au 31 décembre 2023 étant suffisant pour couvrir les risques d'irrecouvrabilité des créances.

Au total, les dépenses d'exploitation corrigées, y compris les RAR et le résultat reporté, s'élèvent à 280 045,20 euros au lieu de 361 271,51 euros.

c. La section d'investissement

La CAGSC a voté les recettes nouvelles d'investissement à 1 550 669,26 euros, y compris le résultat reporté de 147 188,11 euros et les dépenses nouvelles d'investissement à 1 125 223,91 euros, hors RAR de 425 445,3 euros. Ce qui n'appelle pas d'observations.

d. Total des corrections

Le budget primitif annexe « *Irrigation* » ainsi corrigé (RAR et mesures nouvelles), présente un suréquilibre de la section d'exploitation de 81 226,31 euros au lieu d'un équilibre. La section d'investissement quant à elle reste à l'équilibre, cf. tableau 13 annexé.

IV. A. 4. La liquidation du budget annexe « *Eau* »

a. Les recettes d'exploitation

La CAGSC a voté des recettes nouvelles d'exploitation de 20 899 977 euros.

Le chapitre 75 « *Autres produits de gestion courante* » est augmenté de 15 227 euros correspondant aux admissions en non-valeur de titres prescrits.

Le chapitre 77 « *Produits spécifiques* » est augmenté de 129 999 euros correspondant aux corrections suivantes :

- + 116 070 euros d'annulation de mandats relatifs aux factures EDF ;
- + 13 928 euros correspondant à l'apurement des rattachements de factures SIAEAG non titrées.

La CAGSC a voté une recette nouvelle d'exploitation au chapitre 78 « *Reprises suramortissements, dépréciations et provisions* » à hauteur de 9 356 930 euros. Ce chapitre est diminué de 3 309 449,10 euros pour correspondre au montant provisionné au compte 491 « *Dépréciation de comptes clients* » au 31 décembre 2023.

En tenant compte de l'ensemble des corrections en sincérité (- 3 164 223,03 euros), les recettes nouvelles d'exploitation corrigées s'élèvent à 17 735 753,97 euros au lieu de 20 899 977 euros.

b. Les dépenses d'exploitation

La CAGSC a voté des dépenses nouvelles d'exploitation de 80 282 315,67 euros, y compris le résultat déficitaire reporté de 70 398 234,87 euros, hors restes à réaliser de 330 236,61 euros.

Le chapitre 011 « *Charges à caractère général* » est augmenté de 1 128 euros correspondant aux frais de commissions carte bancaire pour lesquels il convient d'émettre un mandat.

Le chapitre 67 « *Charges spécifiques* » est augmenté de 293 604 euros correspondant aux corrections suivantes :

- + 270 694 euros d'annulation de titres relatifs à la régie des eaux de Baillif et à la résidence de Belles-vues ;
- + 404 euros relatif au remboursement d'abonnés ;
- + 22 506 euros relatif à l'annulation de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

En tenant compte de l'ensemble des corrections en sincérité (+ 294 733 euros), les dépenses nouvelles d'exploitation corrigées s'élèvent à 80 577 049 euros au lieu de 80 282 316 euros y compris le solde reporté négatif de 70 398 235 euros

Au total, les dépenses nouvelles d'exploitation, y compris les RAR et le résultat reporté, s'élèvent à 80 907 285,39 euros au lieu de 80 612 552,28 euros.

c. Les recettes d'investissement

La CAGSC a voté des recettes nouvelles d'investissement de 5 680,57 euros correspondant à des régularisations d'avance au chapitre 23 « *Immobilisations en cours* ». Ce montant est supprimé de ce chapitre et ajouté au chapitre 041 « *Opérations patrimoniales* ».

En l'absence de correction, les recettes nouvelles d'investissement s'élèvent à 5 680,57 euros.

d. Les dépenses d'investissement

La CAGSC n'a voté aucune dépense nouvelle d'investissement.

Le chapitre 21 « *Immobilisations corporelles* » est augmenté de 149 244 euros. Ce montant correspond à des dépenses non engagées non mandatées retenus en RAR au compte administratif 2023 qui n'ont pas été reportés. Il convient donc de les retenir en RAR au budget principal 2024, en application de l'article R. 2311-11 du CGCT.

Le chapitre 16 « *Emprunts et dettes assimilées* » est augmenté de 1 296 779,54 euros. Ce montant correspond à une quote-part du capital d'emprunt dû au SIAEAG pour la construction de la station d'épuration de Capesterre-Belle-Eau, en application des arrêtés préfectoraux du 06 janvier 2020. Ces RAR votés au compte administratif 2023 n'ont pas été reportés au budget 2024 et correspondent à des dépenses engagées non mandatées ni rattachées. Il convient donc de les retenir en RAR au budget principal 2024, en application de l'article R. 2311-11 du CGCT.

Par effet miroir, l'opération d'ordre du chapitre 041 « *Opérations patrimoniales* » en recette nouvelle d'investissement d'un montant de 5 680,57 euros est retracée au chapitre 041 « *Opérations patrimoniales* » en dépense.

En tenant compte de l'ensemble des corrections en sincérité (+5681 euros), les dépenses nouvelles d'investissement corrigées s'élèvent à 161 227 euros au lieu de 155 546 euros y compris le résultat reporté de 155 546 euros.

Au total, les dépenses nouvelles d'investissement, y compris les RAR et le résultat reporté, s'élèvent à 1 607 250,62 euros au lieu de 155 546,30 euros.

e. Total des corrections

Le budget annexe « Eau » en cours de liquidation ainsi corrigé présente un déficit de 63 171 531,42 euros en section d'exploitation au lieu d'un déficit de 59 382 338,67 euros et un déficit de 1 601 570,05 euros au lieu d'un déficit de 149 865,73 euros en section d'investissement, cf. tableau 14 annexé.

IV. A. 5. La liquidation du budget annexe « Assainissement »

a. Les recettes d'exploitation

La CAGSC a voté une recette nouvelle d'exploitation à hauteur de 2 004 539,41 euros.

Le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » est augmenté de 39 101 euros correspondant à l'admission en non-valeur de titres prescrits.

Le chapitre 77 « Produits spécifiques » est diminué de 869 749 euros correspondant aux corrections suivantes :

- - 924 784 euros correspondant au rattachement d'une quote-part d'intérêts d'emprunt dû au SIAEAG pour la construction de la station d'épuration de Capesterre-Belle-Eau, en application des arrêtés préfectoraux du 6 janvier 2020 doit être supprimé. Les mandats 2023 et 2024 de rattachement ont été rejetés.
- + 55 035 euros correspondant aux annulations de mandats transmises par le comptable public.

En tenant compte de l'ensemble des corrections en sincérité (- 830 648,59 euros) et sans correction des RAR et du résultat reporté, les recettes nouvelles d'exploitation corrigées s'élèvent à 1 173 890,82 euros au lieu de 2 004 539,41 euros.

b. Les dépenses d'exploitation

La CAGSC a voté une dépense nouvelle d'exploitation à hauteur de 11 396 801,10 euros y compris le résultat reporté de 2 633 906 euros, hors RAR de 99 359,52 euros.

Le chapitre 011 « Charges à caractère général » est augmenté de 41 251 euros pour régulariser les factures EDF.

Le chapitre 67 « Charges spécifiques » est augmenté de 155 859 euros, correspondant aux corrections suivantes :

- + 82 034 euros d'annulation de titres pour la régie des eaux de Baillif ;
- + 72 340 euros d'annulation de titres pour la résidence Belle-vue ;

- + 1485 euros de mandatement pour le remboursement des abonnés.

Les dotations au chapitre 68 « *Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions* » sont supprimées :

- - 1 822 697 euros correspondant au montant des dépenses engagées non mandatées ni rattachées relatives au dossier SEMSAMAR positionnées en RAR au chapitre 21 « *Immobilisation corporelles* » en application de l'article R. 2311-11 du CGCT ;
- - 2 916 467,30 euros correspondant à la différence entre le montant provisionné au compte 491 « *Dépréciation de comptes clients* » au 31 décembre 2023 et le montant des annulations de mandats réalisés en 2024.

En tenant compte de l'ensemble des corrections en sincérité (- 4 542 054 euros), les dépenses nouvelles d'exploitation corrigées s'élèvent à 6 854 747 euros au lieu de 11 396 801 euros y compris le résultat reporté de 2 633 906 euros.

Au total, les dépenses nouvelles d'investissement, y compris les RAR et résultat reporté, s'élèvent à 7 879 071,22 euros au lieu de 11 496 340,62 euros.

c. Les recettes d'investissement

La CAGSC a voté des recettes nouvelles d'investissement de 37 509,50 euros correspondant au résultat reporté.

En l'absence de correction, les recettes nouvelles d'investissement s'élèvent à 37 509,50 euros.

d. Les dépenses d'investissement

La CAGSC n'a voté aucune dépense nouvelle dans la section d'investissement.

Le chapitre 16 « *Emprunts* » est augmenté de 1 506 200,46 euros dont le montant voté au compte administratif 2023 et correspondant au remboursement d'emprunt dû au SIAEAG n'a pas été reporté au budget 2024. Ces charges correspondent à des dépenses engagées non mandatées ni rattachées, il convient donc de les retenir en RAR, en application de l'article R. 2311-11 du CGCT.

En miroir des opérations au chapitre 68 « *Dotations aux provisions et dépréciations* », le chapitre 21 « *Immobilisations corporelles* » est augmenté de 937 741,16 euros dont le montant voté au compte administratif en RAR et correspondant aux sommes dues à la société d'économie mixte de Saint-Martin (SEMSAMAR) au titre de la construction de la station d'épuration de Capesterre-Belle-Eau n'a pas été reporté au budget primitif 2024. Ce montant a été corrigé par la chambre pour prendre en compte les mandats réalisés par la communauté d'agglomération et les sommes réclamées par la SEMSAMAR.

Au total, les dépenses nouvelles d'investissement composées uniquement de RAR, s'élèvent à 2 443 941,62 euros au lieu de 0 euros.

e. Total des corrections

Le budget annexe « *Assainissement* » en cours de liquidation ainsi corrigé présente un déficit de 6 705 180,40 euros en section d'exploitation au lieu de 9 392 261,69 euros et un déficit en

section d'investissement de 2 406 432,12 euros au lieu d'un excédent de 37 509,50 euros, cf. tableau 15 annexé.

V. SUR LE RÉSULTAT AGRÉGÉ

Le résultat global agrégé corrigé du budget 2024 de la CAGSC est un déficit de 59 550 895,17 euros qui s'établit comme il suit :

Tableau n° 7 : Résultat global agrégé du budget primitif 2024 (en euros)

	Budget principal	Budget annexe "Transport"	Budget annexe "Irrigation"	Budget annexe "Eau" en cours de liquidation	Budget annexe "Assainissement" en cours de liquidation	TOTAL
RECETTES						
Fonctionnement / Exploitation	55 839 491,54	11 989 982,27	361 271,51	17 735 753,97	1 173 890,82	87 100 390,11
Investissement	11 990 283,22	1 237 345,73	1 550 669,26	5 680,57	37 509,50	14 821 488,28
Total	67 829 774,76	13 227 328,00	1 911 940,77	17 741 434,54	1 211 400,32	101 921 878,39
DEPENSES						
Fonctionnement / Exploitation	54 765 065,82	7 183 578,25	280 045,20	80 907 285,39	7 879 071,22	151 015 045,88
Investissement	4 394 139,03	461 727,15	1 550 669,26	1 607 250,62	2 443 941,62	10 457 727,68
Total	59 159 204,85	7 645 305,40	1 830 714,46	82 514 536,01	10 323 012,84	161 472 773,56
Résultat global	8 670 569,91	5 582 022,60	81 226,31	- 64 773 101,47	- 9 111 612,52	- 59 550 895,17

Source : chambre régionale des comptes

Le résultat global agrégé est en déséquilibre de 59 550 895 euros, le budget annexe « Eau » contribuant seul à l'ampleur de celui-ci.

VI. SUR LA COMPATIBILITÉ DU BUDGET À LA TRAJECTOIRE DE REDRESSEMENT

L'équilibre du budget 2024 ne s'inscrit pas dans la trajectoire prévue par le plan 2019-2024.

En effet, la chambre régionale des comptes de Guadeloupe avait proposé un plan de redressement des comptes dans son avis n°2019-0112 du 03 octobre 2019 prévoyant un rétablissement du budget principal et du budget annexe « Eau » à l'horizon 2024.

S'agissant du budget principal, selon la trajectoire prévue, le résultat prévisionnel de 2024 de la section de fonctionnement devait être un excédent de 3,1 M€, qui inclut un résultat cumulé de 4877 euros. Le budget primitif 2024 tel que proposé par la chambre présente un excédent de la section de fonctionnement de 4,3 M€, qui inclut un résultat cumulé de 1,07M€.

Les efforts de stabilisation des charges à caractère général et des dépenses de personnel dont le niveau reste néanmoins élevé (+2 M€ au chapitre 011 et +5,7 M€ au chapitre 012 par rapport à la trajectoire de redressement établie en 2019) et les résultats reportés ont permis d'absorber le résultat déficitaire du SMRBT. Le budget principal de la CAGSC a donc respecté la trajectoire fixée par les divers avis de la chambre.

Néanmoins, l'intégration des résultats déficitaires des budgets annexes « *Eau* » et « *Assainissement* » en cours de liquidation - à hauteur respectivement de 72 330 041,53 euros et de 6 064 662,48 euros selon le compte administratif 2023 corrigé - augmente le déséquilibre du budget principal et positionne la CAGSC dans une situation financière très délicate.

VII. SUR LA TRAJECTOIRE DU BUDGET PRINCIPAL RÉSULTANT DES MESURES DE REDRESSEMENT

En raison de l'intégration en 2025 des résultats déficitaires des deux budgets annexes « *Eau* » et « *Assainissement* » en cours de liquidation au budget principal de la CAGSC, un nouveau plan de redressement est proposé à compter de 2025. Celui-ci porte sur la section de fonctionnement du budget principal.

Néanmoins, la chambre rappelle que la CAGSC devra également mettre en place l'ensemble des mesures de redressement pour atteindre l'équilibre de la section d'investissement.

La CAGSC doit mettre en place, dès 2025, les mesures de redressement suivantes pour revenir à l'équilibre budgétaire, au plus tard le 31 décembre 2031 :

- la maîtrise des charges à caractère général et de gestion courante avec l'optimisation et la maîtrise des processus de marchés publics ainsi que l'optimisation des dépenses de l'ensemble des postes du chapitre 011 et principalement à l'article 611 « *Contrats de prestations de services* » ;
- la diminution des dépenses de personnel avec le non remplacement d'un départ à la retraite sur deux des agents et par la poursuite de la mise en cohérence des missions des agents recrutés pour accompagner des projets spécifiques avec la durée de ces derniers ;
- la prise en compte de la revalorisation des bases avec un impact mesuré sur le produit fiscal, qui se verrait revalorisé d'1 % hors effet de taux.

Tableau n° 8 : trajectoire de redressement du budget principal à compter de 2025 / Recettes de fonctionnement (en euros)

Chap.	Libellés	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
013	Atténuations de charges	123 000	123 000	123 000	123 000	123 000	123 000	123 000
70	Produits services	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000
73	Impôts et taxes	10 300 000	10 403 000	10 507 030	10 612 100	10 718 221	10 825 404	10 933 658
731	Fiscalité locale	34 000 000	34 340 000	34 683 400	35 030 234	35 380 536	35 734 342	36 091 685
74	Dotations et participations	7 500 000	7 500 000	7 500 000	7 500 000	7 500 000	7 500 000	7 500 000
75	Autres produits de gestion	170 000	170 000	170 000	170 000	170 000	170 000	170 000
76	Produits financiers							
77	Produits exceptionnels	-	-	-	-	-	-	-
042	Opération d'ordre transfert entre sections	210 000	210 000	210 000	210 000	210 000	210 000	210 000
	Total recettes	52 703 000	53 146 000	53 593 430	54 045 334	54 501 758	54 962 745	55 428 343

Source : chambre régionale des comptes avec les éléments transmis par la CAGSC

Tableau n°9 : Trajectoire de redressement du budget principal à compter de 2025 / Dépenses de fonctionnement (en euros)

Chap.	Libellés	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
010	Charges à caractère général	19 000 000	19 000 000	19 000 000	19 000 000	19 000 000	19 000 000	19 000 000
012	Charges de personnel	13 435 000	13 380 000	13 325 000	12 995 000	12 830 000	12 500 000	12 500 000
014	Atténuations de produits	8 142 197	8 142 197	8 142 197	8 142 197	8 142 197	8 142 197	8 142 197
65	Autres charges de gestion courantes	1 900 000	1 900 000	1 900 000	1 900 000	1 900 000	1 900 000	1 900 000
66	Charges financières	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
67	Charges exceptionnelles	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000
68	Dotations aux provisions							
023	Virement à la section d'investissement							
042	Opération d'ordre transfert entre sections	1 100 000	1 100 000	1 100 000	1 100 000	1 100 000	1 100 000	1 100 000
	Total dépenses	43 877 197	43 822 197	43 767 197	43 437 197	43 272 197	42 942 197	42 942 197

Source : chambre régionale des comptes avec les éléments transmis par la CAGSC

Tableau n° 10 : Trajectoire de redressement du budget principal à compter de 2025 / Résultats

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Résultat exercice	8 825 803	9 323 803	9 826 233	10 608 137	11 229 561	12 020 548	12 486 146
Résultat n-1	1 074 426,19	- 59 976 482,63	- 50 652 679,63	- 40 826 446,63	-30 218 309,33	- 18 988 748,69	- 6 968 200,47
Intégration résultat budget de liquidation	- 69 876 711,82						
Résultat cumulé	- 59 976 482,63	- 50 652 679,63	- 40 826 446,63	- 30 218 309,33	- 18 988 748,69	- 6 968 200,47	5 517 945,20

Source : chambre régionale des comptes avec les éléments transmis par la CAGSC

PAR CES MOTIFS,

- 1) **DÉCLARE** recevable la transmission par le préfet de Guadeloupe à la chambre régionale des comptes du compte administratif de 2023 et du budget primitif de 2024 de la communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbe, au titre des dispositions de l'article L. 1612-14, alinéa 2, du code général des collectivités territoriales ;
- 2) **CONSTATE**, après vérification de la sincérité des restes à réaliser, que le résultat global de clôture agrégé du compte administratif de 2023 de la communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbe est un déficit de 67 880 192,90 euros ;
- 3) **CONSTATE** que le budget voté par la communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbe pour 2024 n'est pas en équilibre réel ;
- 4) **PROPOSE** à la CAGSC les mesures de redressement ci-dessus présentées, lesquelles seront à appliquer au cours des exercices 2025-2031 ;
- 5) **PROPOSE** ainsi au préfet de Guadeloupe de régler le budget primitif de 2024 de la communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbe, en apportant au budget voté les modifications figurant dans les tableaux joints en annexe ;
- 6) **DEMANDE** au préfet de Guadeloupe de lui transmettre le compte administratif de 2024 et le budget primitif de 2025 de la communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbe conformément aux dispositions de l'article L. 1612-14 alinéa 2 du code général des collectivités territoriales ;
- 7) **RAPPELLE** qu'en application de l'article L. 1612-19 du code général des collectivités territoriales, « *les assemblées délibérantes sont tenues informées dès leur plus proche réunion des avis formulés par la chambre régionale des comptes et des arrêtés pris par le représentant de l'État* » et que cet avis doit, sans attendre la réunion de l'assemblée délibérante, faire l'objet d'une publicité immédiate ;
- 8) **DEMANDE** en conséquence à la communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbe de faire connaître à la chambre la date de cette réunion et de l'accomplissement de cette obligation ;

- 9) **DIT** que le présent avis sera notifié au préfet de Guadeloupe, à l'ordonnateur et au directeur régional des finances publiques.

Délibéré par la chambre régionale des comptes de Guadeloupe, le 24 octobre 2024.

Présents :

- M. Patrick PLANTARD, président de section, président de séance ;
- M. Hadi HABCHI, M. Roger RABIER, M. Eric GIRARDIER et M. Sébastien LE FUR, premiers conseillers, M. Olivier LUNION, conseiller ;
- M. Hervé SECK, premier conseiller, rapporteur.

Le président de séance

La greffière de séance

Patrick PLANTARD

Martine AZARÈS

ANNEXE 1 : Budget de la CAGSC proposé pour 2024

Tableau n°11 : budget principal de 2024 corrigé par la chambre

SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE					
Dépenses de fonctionnement		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
011	Charges à caractère général	21 377 539,47	0,00	-112 000,00	21 265 540
012	Charges de personnel	13 690 067,98	0,00	0,00	13 690 068
014	Atténuations de produits	8 518 336,00	0,00	0,00	8 518 336
016	APA	0,00	0,00	0,00	0
017	RSA/Régularisation de RMI	0,00	0,00	0,00	0
65	Autres charges de gestion courantes	2 801 902,34	-4 500,00	-312 459,92	2 484 942
6586	Frais de fonctionnement de groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0
66	Charges financières	51 605,35	0,00	0,00	51 605
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0
68	Dotations aux amortissements,dépréciations, provis°	4 382 516,48	0,00	-4 332 516,48	50 000
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0
023	Virement à la section d'investissement	3 118 119,66	0,00	-3 118 119,66	0
042	Opér.ordre de transferts entre sections	1 197 175,29	0,00	19 168,40	1 216 344
043	Opér.ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00	0
D002	Résultat reporté ou anticipé	0,00	0,00	7 488 230,91	7 488 231
	Total	55 137 262,57	-4 500,00	-367 696,75	54 765 066
Recettes de fonctionnement		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	31 498,04	31 499
016	APA	0,00	0,00	0,00	0
017	RSA/Régularisation de RMI	0,00	0,00	0,00	0
70	Produits services, domaines et ventes	409 302,20	0,00	0,00	409 302
73	Impôts et taxes	10 204 802,00	0,00	0,00	10 204 802
731	Fiscalité locale	33 417 622,13	0,00	314 028,00	33 731 650
74	Dotations et participations	6 193 512,15	-4 080,00	68 480,00	6 257 912
75	Autres produits de gestion courante	29 799,00	0,00	510 201,00	540 000
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0
77	Produits spécifiques	2 000,00	126 719,00	7 557,74	136 277
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	352 174,81	0,00	-352 174,81	0
042	Opér.ordre de transferts entre sections	288 283,38	0,00	0,00	288 283
043	Opér.ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00	0
R002	Résultat reporté ou anticipé	4 239 766,90	0,00	0,00	4 239 767
	Total	55 137 262,57	122 639,00	579 589,97	55 839 492

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE					
Dépenses d'investissement		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	747 879,78	0,00	-65 000,00	682 881
204	Subventions d'équipemet versées	0,00	0,00	0,00	0
21	Immobilisations corporelles	6 586 090,03	0,00	-3 496 812,60	3 089 277
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0
10	Dotations, fnds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0
16	Emprunts et dettes assimilées	75 000,00	0,00	0,00	75 000
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00	0
26	Particip, et créances rattachées à des particip,	0,00	0,00	0,00	0
27	Autres immobilisations financières	65 000,00	0,00	0,00	65 000
45,1	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0
040	Opér.ordre de transferts entre sections	288 283,38	0,00	0,00	288 283
041	Opérations patrimoniales	193 698,44	0,00	0,00	193 698
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00	0
Total		7 955 951,63	0,00	-3 561 812,60	4 394 139
Recettes d'investissement		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 798 159,39	-74 946,76	-200 000,00	1 523 212
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165,166)	0,00	0,00	0,00	0
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0
204	Subventions d'équipemet reçues	0,00	0,00	0,00	0
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	-270 629,18	-270 629
10	Dotations fonds divers et réserves	509 717,96	0,00	0,00	509 718
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	222 588,62	0,00	0,00	222 589
138	Autres subv. d'invest.non transférables	0,00	0,00	0,00	0
165	Emprunts et dettes assimilées 16449, 165,166)	0,00	0,00	0,00	0
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00	0
26	Particip, et créances rattachées à des particip,	0,00	0,00	0,00	0
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0
024	Produits des cessions	0,00	0,00	0,00	0
45.2	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0
021	Virement de la section de fonctionnement	3 118 119,66	0,00	-3 118 119,66	0
040	Opér.ordre de transferts entre sections	1 197 175,29	0,00	19 168,40	1 216 344
041	Opérations patrimoniales	193 698,44	0,00	0,00	193 698
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	916 492,27	0,00	7 678 858,79	8 595 351
Total		7 955 951,63	-74 946,76	4 109 278,35	11 990 283

BALANCE GENERALE DU BUDGET PRINCIPAL				
Section de fonctionnement	Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
		Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
Dépenses	55 137 262,57	-4 500,00	-367 696,75	54 765 066
Recettes	55 137 262,57	122 639,00	579 589,97	55 839 492
Résultat	0,00	127 139,00	947 286,72	1 074 426
Section d'investissement	Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
		Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
Dépenses	7 955 951,63	0,00	-3 561 812,60	4 394 139
Recettes	7 955 951,63	-74 946,76	4 109 278,35	11 990 283
Résultat	0,00	-74 946,76	7 671 090,95	7 596 144
Résultat global prévisionnel	0,00	52 192,24	8 618 377,67	8 670 570

Tableau n° 12 : budget annexe « Transport » de 2024 corrigé par la chambre

SECTION D'EXPLOITATION - VUE D'ENSEMBLE					
Dépenses d'exploitation		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
011	Charges à caractère général	5 938 968,95	6 025,50	-2 194 000,00	3 750 994
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 212 100,14	0,00	0,00	1 212 100
014	Atténuations de produits	185 670,60	0,00	0,00	185 671
65	Autres charges de gestion courantes	1 364 000,00	0,00	0,00	1 364 000
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0
67	Charges exceptionnelles	1 801 845,25	0,00	-1 376 280,86	425 564
68	Dotations aux provisions et dépréciations	150 000,00	0,00	50 000,00	200 000
69	Impôts sur les bénéficiaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0
022	Dépenses imprévues d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0
023	Virement à la section d'investissement	1 024 381,42	0,00	-1 024 381,42	0
042	Opér.ordre de transferts entre sections	45 248,67	0,00	0,00	45 249
043	Opér.ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00	0
D002	Résultat reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00	0
Total		11 722 215,03	6 025,50	-4 544 662,28	7 183 578
Recettes d'exploitation		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0
70	Ventes produits fabriqués, prestations	539 198,43	267 767,84	0,00	806 966
73	Produits issus de la fiscalité	3 119 212,40	0,00	0,00	3 119 212
74	Subventions d'exploitation	2 536 098,62	0,00	0,00	2 536 099
75	Autres produits de gestion courante	14 921,00	0,00	0,00	14 921
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0
78	Reprises sur provisions et dépréciations	0,00	0,00	0,00	0
042	Opér.ordre de transferts entre sections	10 847,00	0,00	0,00	10 847
043	Opér.ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00	0
R002	Résultat reporté ou anticipé	5 501 936,98	0,00	0,00	5 501 937
Total		11 722 214,43	267 767,84	0,00	11 989 982

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE					
Dépenses d'investissement		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	20 000,00	0,00	0,00	20 000
21	Immobilisations corporelles	2 230 880,15	0,00	-1 800 000,00	430 880
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0
10	Dotations, fnds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00	0
26	Particip, et créances rattachées à des particip,	0,00	0,00	0,00	0
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0
020	Dépenses imprévues d'investissement	0,00	0,00	0,00	0
4581	Total opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0
040	Opér.ordre de transferts entre sections	10 847,00	0,00	0,00	10 847
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00	0
Total		2 261 727,15	0,00	-1 800 000,00	461 727
Recettes d'investissement		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
13	Subventions d'investissement	34 215,00	0,00	0,00	34 215
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0
10	Dotations fonds divers et réserves (hors 106)	0,00	0,00	0,00	0
106	Réserves	289 575,63	0,00	0,00	289 576
165	Dépôts et cautionnement reçues	0,00	0,00	0,00	0
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00	0
26	Particip, et créances rattachées à des particip,	0,00	0,00	0,00	0
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0
4582	Total opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0
021	Virement de la section d'exploitation	1 024 381,42	0,00	-1 024 381,42	0
040	Opér.ordre de transferts entre sections	45 248,67	0,00	0,00	45 249
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	868 306,43	0,00	0,00	868 306
Total		2 261 727,15	0,00	-1 024 381,42	1 237 346

BALANCE GENERALE DU BUDGET TRANSPORT					
Section d'exploitation		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
Dépenses		11 722 215,03	6 025,50	-4 544 662,28	7 183 578
Recettes		11 722 214,43	267 767,84	0,00	11 989 982
Résultat		-0,60	261 742,34	4 544 662,28	4 806 404
Section d'investissement		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
Dépenses		2 261 727,15	0,00	-1 800 000,00	461 727
Recettes		2 261 727,15	0,00	-1 024 381,42	1 237 346
Résultat		0,00	0,00	775 618,58	775 619
Résultat global prévisionnel		-0,60	261 742,34	5 320 280,86	5 582 023

Tableau n° 13 : budget annexe « Irrigation » corrigé par la chambre

SECTION D'EXPLOITATION - VUE D'ENSEMBLE					
Dépenses d'exploitation		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
011	Charges à caractère général	269 341,38	5 273,69	0,00	274 615
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0
65	Autres charges de gestion courantes	0,00	0,00	0,00	0
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0
68	Dotations aux provisions et dépréciations	86 500,00	0,00	-86 500,00	0
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés	0,00	0,00	0,00	0
022	Dépenses imprévues d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0
042	Opér.ordre de transferts entre sections	2 077,00	0,00	0,00	2 077
043	Opér.ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00	0
D002	Résultat reporté ou anticipé	3 353,13	0,00	0,00	3 353
Total		361 271,51	5 273,69	-86 500,00	280 045
Recettes d'exploitation		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0
70	Ventes produits fabriqués, prestations	361 271,51	0,00	0,00	361 272
73	Produits issus de la fiscalité	0,00	0,00	0,00	0
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0
78	Reprises sur provisions et dépréciations	0,00	0,00	0,00	0
042	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
043	Opér.ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00	0
R002	Résultat reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00	0
Total		361 271,51	0,00	0,00	361 272

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE					
Dépenses d'investissement		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0
21	Immobilisations corporelles	1 550 669,26	0,00	0,00	1 550 669
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00	0
26	Particip, et créances rattachées à des particip,	0,00	0,00	0,00	0
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0
020	Dépenses imprévues d'investissement	0,00	0,00	0,00	0
4581	Total opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0
040	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00	0
Total		1 550 669,26	0,00	0,00	1 550 669

Recettes d'investissement		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
13	Subventions d'investissement	1 401 404,15	0,00	0,00	1 401 404
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0
10	Dotations fonds divers et réserves (hors 106)	0,00	0,00	0,00	0
106	Réserves	0,00	0,00	0,00	0
165	Dépôts et cautionnement reçues	0,00	0,00	0,00	0
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00	0
26	Particip, et créances rattachées à des particip,	0,00	0,00	0,00	0
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0
4582	Total opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0
040	Opér.ordre de transferts entre sections	2 077,00	0,00	0,00	2 077
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	147 188,11	0,00	0,00	147 188
Total		1 550 669,26	0,00	0,00	1 550 669

BALANCE GENERALE DU BUDGET IRRIGATION					
Section d'exploitation		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
Dépenses		361 271,51	5 273,69	-86 500,00	280 045
Recettes		361 271,51	0,00	0,00	361 272
Résultat		0,00	-5 273,69	86 500,00	81 227
Section d'investissement		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
Dépenses		1 550 669,26	0,00	0,00	1 550 669
Recettes		1 550 669,26	0,00	0,00	1 550 669
Résultat		0,00	0,00	0,00	0
Résultat global prévisionnel		0,00	-5 273,69	86 500,00	81 227

Tableau n° 14 : budget annexe « Eau » corrigé par la chambre

SECTION D'EXPLOITATION - VUE D'ENSEMBLE					
Dépenses d'exploitation		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
011	Charges à caractère général	312 331,42	0,00	1 128,78	313 459
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0
65	Autres charges de gestion courantes	856 873,75	0,00	0,00	856 874
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0
67	Charges exceptionnelles	9 045 112,24	0,00	293 604,33	9 338 717
68	Dotations aux provisions et dépréciations	0,00	0,00	0,00	0
69	Impôts sur les bénéficiaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0
022	Dépenses imprévues d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0
042	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
043	Opér.ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00	0
D002	Résultat reporté ou anticipé	70 398 234,87	0,00	0,00	70 398 235
Total		80 612 552,28	0,00	294 733,11	80 907 285
Recettes d'exploitation		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0
73	Produits issus de la fiscalité	0,00	0,00	0,00	0
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	15 227,23	15 227
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0
77	Produits exceptionnels	11 543 047,16	0,00	129 998,84	11 673 046
78	Reprises sur provisions et dépréciations	9 356 929,84	0,00	-3 309 449,10	6 047 481
042	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
043	Opér.ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00	0
R002	Résultat reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00	0
Total		20 899 977,00	0,00	-3 164 223,03	17 735 754

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE					
Dépenses d'investissement		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0
21	Immobilisations corporelles	0,00	149 244,21	0,00	149 244
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	1 296 779,54	0,00	1 296 780
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00	0
26	Particip, et créances rattachées à des particip,	0,00	0,00	0,00	0
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0
020	Dépenses imprévues d'investissement	0,00	0,00	0,00	0
4581	Total opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0
040	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	5 680,57	5 681
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	155 546,30	0,00	0,00	155 546
Total		155 546,30	1 446 023,75	5 680,57	1 607 251

Recettes d'investissement		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0
23	Immobilisations en cours	5 680,57	0,00	-5 680,57	0
10	Dotations fonds divers et réserves (hors 106)	0,00	0,00	0,00	0
106	Réserves	0,00	0,00	0,00	0
165	Dépôts et cautionnement reçues	0,00	0,00	0,00	0
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00	0
26	Particip, et créances rattachées à des particip,	0,00	0,00	0,00	0
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0
4582	Total opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0
040	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	5 680,57	5 681
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00	0
Total		5 680,57	0,00	0,00	5 681

BALANCE GENERALE DU BUDGET EAU					
Section d'exploitation		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
Dépenses		80 612 552,28	0,00	294 733,11	80 907 285
Recettes		20 899 977,00	0,00	-3 164 223,03	17 735 753,97
Résultat		-59 712 575,28	0,00	-3 458 956,14	-63 171 531,42
Section d'investissement		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
Dépenses		155 546,30	1 446 023,75	5 680,57	1 607 251
Recettes		5 680,57	0,00	0,00	5 681
Résultat		-149 865,73	-1 446 023,75	-5 680,57	-1 601 570
Résultat global prévisionnel		-59 862 441,01	-1 446 023,75	-3 464 636,71	-64 773 101

Tableau n° 15 : budget annexe « Assainissement » corrigé par la chambre

SECTION D'EXPLOITATION - VUE D'ENSEMBLE					
Dépenses d'exploitation		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
011	Charges à caractère général	41 595,26	0,00	41 250,65	82 846
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0
65	Autres charges de gestion courantes	31 023,31	0,00	0,00	31 023
66	Charges financières	0,00	924 784,52	0,00	924 785
67	Charges exceptionnelles	4 050 651,79	0,00	155 859,37	4 206 511
68	Dotations aux provisions et dépréciations	4 739 163,94	0,00	-4 739 163,94	0
69	Impôts sur les bénéficiaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0
022	Dépenses imprévues d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0
042	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
043	Opér.ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00	0
D002	Résultat reporté ou anticipé	2 633 906,32	0,00	0,00	2 633 906
Total		11 496 340,62	924 784,52	-4 542 053,92	7 879 071
Recettes d'exploitation		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0
73	Produits issus de la fiscalité	0,00	0,00	0,00	0
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	39 100,72	39 101
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0
77	Produits exceptionnels	924 784,52	0,00	-869 749,31	55 035
78	Reprises sur provisions et dépréciations	1 079 754,89	0,00	0,00	1 079 755
042	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
043	Opér.ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00	0
R002	Résultat reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00	0
Total		2 004 539,41	0,00	-830 648,59	1 173 891

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE					
Dépenses d'investissement		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0
21	Immobilisations corporelles	0,00	-434802,82	0,00	937 742
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0
23	Immobilisations en cours	0,00	-450152,66	0,00	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	1 506 200,46	0,00	1 506 200
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00	0
26	Particip, et créances rattachées à des particip,	0,00	0,00	0,00	0
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0
020	Dépenses imprévues d'investissement	0,00	0,00	0,00	0
4581	Total opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0
040	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00	0
Total		0,00	2 443 941,62	0,00	2 443 942

Recettes d'investissement		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0
10	Dotations fonds divers et réserves (hors 106)	0,00	0,00	0,00	0
106	Réserves	0,00	0,00	0,00	0
165	Dépôts et cautionnement reçues	0,00	0,00	0,00	0
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00	0
26	Particip, et créances rattachées à des particip,	0,00	0,00	0,00	0
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0
4582	Total opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0
040	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	37 509,50	0,00	0,00	37 510
Total		37 509,50	0,00	0,00	37 510

BALANCE GENERALE DU BUDGET « ASSAINISSEMENT »				
Section d'exploitation	Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
		Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
Dépenses	11 496 340,62	924 784,52	-4 542 053,92	7 879 071
Recettes	2 004 539,41	0,00	-830 648,59	1 173 890,82
Résultat	-9 491 801,21	-924 784,52	3 711 405,33	-6 705 180,40
Section d'investissement	Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
		Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
Dépenses	0,00	2 443 941,62	0,00	2 443 942
Recettes	37 509,50	0,00	0,00	37 510
Résultat	37 509,50	-2 443 941,62	0,00	-2 406 432
Résultat global prévisionnel	-9 454 291,71	-3 368 726,14	3 711 405,33	-9 111 612